54e ANNEE. — N° 74

MERCREDI 1er JUILLET 1914

5c. Journal du Lot 5c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES..... 50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LETTRE D'ANGLETERRE

Londres, le 25 juin 1914.

Le Gouvernement vient de déposer sur le bureau de la Chambre des Lords le projet de loi amendant le Home Rule qui, dans son esprit, doit donner satisfaction à l'Opposition, mais qui, au fond ne fait pas de nouvelles concessions. Il n'aurait, d'ailleurs, pu en faire sans s'aliéner les voix non seulement de tous les nationalistes Irlandais, mais aussi d'un bon nombre de Libéraux.

D'après le dit projet de loi, sont exclus du Home Rule jusqu'à ce que deux élections générales aient eu lieu dans le Royaume Uni, les Comtés de l'Ulster, dans lesquels une majorité se sera prononcée contre. Après la seconde élection générale, le Parlement Impérial décidera si ces Comtés continueront à être exclus ou non. Pour tous ceux qui ne sont pas guidés par l'esprit de parti, cette proposition paraît être très raisonnable puisque les conservateurs, dans le cas où les prochaines élections leur donneraient la majorité, pourraient prolonger indéfiniment la période d'exclusion. Mais l'opposition, qui a toujours vu dans les concessions faites par le Gouvernement un signe de faiblesse de sa part, ne veut pas en entendre parler : ce qu'elle exige, c'est l'exclusion non seulement des quatre comtés dans lesquels les protestants sont en majorité, mais encore deux autres comtés de la province d'Ulster dans lesquels ils sont en minorité, et non pas une exclusion temporaire, mais indéfinie !

Ce sera là évidemment le sens du contre-projet que présentera le leader de l'opposition, à la Chambre des Lords, Lord Lansdowne, mais comme le Gouvernement ne pourra y consentir, le débat qui va avoir lieu, sera platonique, et il s'en suivra que le Home Rule, déjà voté trois fois par la Chambre des Communes, aura force de loi, aussitôt que la formalité de la troisième présentation à la Haute Chambre aura été remplie, et que par ses obstinations, l'Opposition aura privé les protestants d'Ulster des avantages que le gouvernement leur aura offerts pour une période de six ans tout au moins.

Depuis que les Nationalistes ont, eux aussi, créé une armée, on entend moins parler des exploits des volontaires d'Ulster, les journaux conservateurs annoncent que la guerre civile éclatera en Irlande, dès que la loi du Home Rule sera devenue définitive. Je n'en crois rien.

⁂

On se rappelle que M. Lloyd George avait l'entention de prélever sur les recettes du budget 1914-1915 une cinquantaine de millions pour venir en aide aux municipalités qui ont de trop lourdes charges ; il avait, à cet effet, tenu compte de cette dépense quand il établit son budget de recettes, et en conséquences créa de nouveaux impôts.

L'Opposition lui reprocha d'avoir exagéré le chiffre des dépenses, afin d'avoir l'an prochain, au moment des élections générales un gros excédent. De leur côté, un certain nombre de Libéraux lui firent observer qu'il ne pouvait faire voter des crédits pour des dépenses qui n'avaient pas encore été acceptées par la Chanbre. Le Speaker déclara que le projet de budget du Chancelier de l'Echiquier n'était pas recevable dans cette forme. Le Gouvernement s'est vu dans l'obligation de scinder sa loi de Finances, en en excluant la partie relative aux municipalités, dans laquelle il aura à présenter un projet de loi spécial, et s'est trouvé, ainsi, avoir une somme d'environ 55 millions de francs sans contre partie. M. Lloyd George a décidé de l'employer à diminuer de 40 centimètres par 100 francs l'impôt sur le revenu ; mais un grand nombre de ministériels et les membres du parti ouvrier demandent qu'au lieu de l'impôt sur le revenu, ce soit la taxe sur le sucre ou sur le thé qui soit abaissée.

On peut s'étonner que M. Lloyd George qui est un démocrate, même un socialiste, qui, depuis qu'il est Chancelier de l'Echiquier, n'a cessé de viser les grosses fortunes, n'ait pas préféré dégrever un objet de première nécessité. La raison en est que si les libéralités aux communes pauvres sont approuvées par la Chambre, il lui faudra retrouver les cinquante millions ; or rien n'est plus facile que de reaugmenter l'income-tax, tandis qu'il est très difficile de relever une taxe sur les objets de consommation. Toutefois, il n'est pas du tout certain qu'il ne sera pas obligé d'accepter le dégrèvement de la taxe sur le sucre ou le thé ; car l'opposition, quoique préférant de beaucoup la diminution de l'income-tax, ne manquerait pas de faire cause commune avec ses adversaires, si elle voyait que ce vote pourrait mettre le Gouvernement en minorité.

⁂

La saison londonienne bat son plein. On croyait, il y a quelque temps, que les Américains du Sud, qui ont l'habitude de dépenser encore plus d'argent que leurs concitoyens du Nord, ne viendraient pas cette année en aussi grand nombre ; il n'en a rien été. Il n'y a pas une chambre de vide dans les grands hôtels ; on ne se souvient pas d'une pareille affluence. Plusieurs immenses caravansérails, dont l'un ne doit pas contenir moins de 1500 chambres, avec tout le luxe moderne, sont en construction en plein West End, mais ils n'ont pu être achevés à cause de la grève des ouvriers du bâtiment qui dure depuis plus de quatre mois !

R. E. WOLFF.

SÉNAT

Séance du 29 juin 1914

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

M. Viviani, président du Conseil, adresse à l'empereur d'Autriche les condoléances du Gouvernement, au lendemain de l'attentat dont l'archiduc et l'archiduchesse ont été victimes.

L'élection de M. Magny, élu dans la Seine est validée.

Le Sénat reprend la discussion du budget de la marine qui est rapidement voté ainsi que le budget de la marine marchande.

Les divers chapitres réservés du budget des finances sont adoptés.

Les articles relatifs à l'impôt sur le revenu sont réservés.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Les Fleurs du Député

— Ce soir, nous triompherons ! avaient pensé les membres du comité.

Et pour fêter l'élection certaine, ils avaient acheté, le matin du scrutin, une superbe gerbe de fleurs — soixante francs, pas un sou de moins — et une écharpe de soie.

Le soir vint, les résultats arrivèrent... Hélas ! contre toute prévision, le socialiste unifié passait... Désespéré, mais n'ayant pas perdu son sang-froid, le président du comité pensa aussitôt à utiliser ses fleurs.

En toute hâte, il se rendit au café voisin, où il savait trouver les membres du comité du concurrent heureux.

— Vous n'avez certainement pas de fleurs pour offrir à votre candidat, leur dit-il, vous vous attendiez si peu à un succès ! Et bien ! nous vous vendons la gerbe que, trop prévoyants, nous avions achetée. Elle nous coûte soixante francs, je vous la laisse pour cinquante.

Mais le comité du nouveau député était composé de gens raisonnables.

— Notre candidat est assez content d'être élu, répondirent-ils avec sagesse à l'ambassadeur ennemi, une gerbe de roses n'ajouterait rien à sa joie... Merci de votre offre.

L'infortuné président garda ses fleurs : son épouse ne s'en pleignit pas. Et cela se passait tout près de Paris...

ON PEUT CONFONDRE

Un de nos amis, peintre distingué, reçoit souvent, comme il convient, la visite de petits modèles, qui ne le sont pas de vertu.

Dernièrement, il accueillait dans son atelier une aimable gamine, à la mine éveillée, qui paraissait curieuse des milieux artistiques et détaillait les bibelots, tableaux, cartons du jeune maître avec un intérêt amusé.

Soudain, avisant au mur une collection de Vélasquez, agréablement encadrés, la charmante enfant laissa tomber cette perle :

— Ah ! mince ! ce que tu en connais, des cabots !

Elle avait pris le noble duc d'Olivarès, Philippe IV et l'Infant Balthazar Carlos pour des émules de Mélingue.

ÉTRANGE MÉSAVENTURE

Le neveu d'un glorieux soldat, l'un des conquérants du Tonkin, le général Brière de l'Isle, est victime d'une singulière mésaventure.

Ce jeune homme, âgé de dix-huit ans, voulant contracter un engagement dans un régiment d'infanterie coloniale, se rendit au recrutement du Havre sur convocation régulière. Là, il apprit que son engagement ne pouvait être reçu, attendu qu'il ne peut justifier de la qualité de Français. Voici pourquoi : le frère du général, résident de France à Pondichéry, avait épousé une hindoue sous le régime des lois anglaises. Sous ce régime, chacun des conjoints conserve sa nationalité propre, mais il est stipulé que le père a la faculté de faire donner à son enfant la nationalité à sa convenance dès que l'enfant a atteint l'âge d'un an.

Le jeune Raymond Brière de L'Isle n'avait que six mois lorsque le résident général mourut. Les droits de la mère étant nuls, le jeune homme se trouve n'avoir aucune nationalité légalement définie.

Etre le fils d'un résident de France et le neveu d'un général et ne pouvoir servir dans l'armée française, c'est un comble !

Kolossal

En France, nous préférons la qualité à la quantité et nous sommes gourmets plutôt que gourmands. C'est ce qui explique la « Ligue des deux plats ».

Il n'en va point de même en Prusse, comme le prouve l'extrait suivant de la *Neue Correspondanz*, un des principaux journaux du Wurtenberg :

« Dans la soirée du 29 avril 1914, les habitués de la « Couronne », à Londeberg, virent entrer un individu qui prit place à leurs côtés et leur raconta qu'il se rendait à pied de Kœnisberg à Paris. En un temps fort court, il engloutit vingt-deux paires de saucisses et huit pains blancs qu'il arrosa de vingt-deux chopes.

« Un des assistants lui fit alors le pari qu'il n'irait pas jusqu'à la trentaine de paires. Le mangeur releva le défi, avala huit paires complémentaires, but deux chopes et empocha les dix marks qui constituaient l'enjeu, en disant d'un air naïvement orgueilleux :

« — Je suis de la Prusse orientale ! »

Un bon dessin pour Hansi... quand il sortira de prison.

INFORMATIONS

Election sénatoriale

LOT-ET-GARONNE

Voici les résultats de l'élection sénatoriale complémentaire qui a eu lieu dimanche à Agen :

Premier tour

Inscrits : 658. Votants : 650.

Ont obtenu :

MM. Dr Galup, rad.	184 voix
Marraud, rad.	160
Dauzon, rad. soc..	78
Malbec, répub.....	76
Lagasse, rad. soc.	62
Soussial, prog.	9
Fieux, soc. unif...	5
Dr Brugère, cons..	48
Balet, rad.....	5
Durey, rép. prog..	23

M. Dauzon et, après lui, les autres candidats républicains, se désistent en faveur de M. Galup. M. Fieux, ainsi que M. Brugère, se retirent.

Deuxième tour

MM. Galup..... (élu)	527 voix
Marraud.....	50

Il s'agissait de remplacer M. Giresse, républicain, décédé.

M. Giresse avait été élu sénateur, au troisième tour de scrutin, en remplacement de M. Faye, ancien ministre, décédé, à l'élection partielle du 25 novembre 1900, par 361 voix contre 302, à M. Belhomme, radical-socialiste.

Il avait été réélu le 7 janvier 1906 par 465 voix, en même temps que MM. Fallières, 513 et Chaumié, 448 voix.

M. Fallières devenu président de la République, son siège sénatorial avait été attribué à M. Belhomme, par 457 voix.

L'Impôt sur le Revenu

La Commission sénatoriale des finances a définitivement adopté les articles 7 et 28 de la loi de finances, portant établissement d'un impôt de superposition sur l'ensemble du revenu.

La commission a accepté presque intégralement le texte qui avait été arrêté, d'accord entre le gouvernement et la commission de l'impôt sur le revenu du Sénat.

La seule modification d'importance qu'elle ait introduite se refère à la détermination du revenu imposable. M. Aimond, rapporteur général, soutenu par M. Mougeot, défendit le système adopté par la Chambre et le gouvernement, et qui consiste à taxer le contribuable sur le revenu présumé qu'il touchera dans le courant de l'année. Cette thèse fut vivement combattue par MM. Doumer, Peytral, Ribot, Milliès-Lacroix et Guillier. Ces commissaires firent observer qu'il était impossible d'appliquer à un impôt sur le revenu le système de prévision applicable aux contributions directes. Au contraire, la logique et l'équité commandaient selon eux d'établir la taxe sur le revenu déjà encaissé, c'est-à dire sur le revenu du contribuable pendant l'année précédant celle de l'imposition.

La commission s'est ralliée à cette dernière manière de voir. Elle a, en outre, décidé de soumettre au Sénat ce projet d'impôt complémentaire dans le plus court délai. En effet, l'administration des finances ayant besoin d'un minimum de six mois pour l'établissement des premiers rôles, et l'impôt devant être perçu à partir du 1er janvier 1915, il importe que les dispositions en soient votées en même temps que le budget de 1914.

Le grand prix de Paris

Le Grand-Prix de Paris a été couru dimanche après-midi à Longchamp.

Voici les résultats :

1er Sardanapale (G. Stern), à M. Maurice Rotschild.

2e La Farina (O'Neil), à M. Edmond de Rotschild.

3e Durbar (Mac Gée), à M. Duryea.

4e Saccharose (J. Reiff), au baron Gourgaud.

Le vainqueur touche 358.000 fr. pour ces 3.000 mètres, et porte à 857.970 fr. le total de ses gains. Il établit en 3 m. 11 s. 3/5 le record du temps de cette épreuve. Vainqueur et vaincus sont également et chaudement acclamés.

L'archiduc et l'archiduchesse d'Autriche assassinés

L'archiduc héritier d'Autriche et l'archiduchesse ont été assassinés, dimanche, dans une rue de Sarajevo.

L'archiduc François-Ferdinand et sa femme traversaient la ville en voiture, lorsqu'un homme s'approcha et tira presque à bout portant deux coups de pistolet.

Mortellement blessés, l'archiduc et l'archiduchesse sont morts quelques instants après.

Voici des détails sur l'attentat :

Comme l'archiduc héritier François-Ferdinand et sa femme, la duchesse de Hohenberg, se rendaient à l'hôtel de ville, où avait lieu une réception, une bombe fut lancée contre leur automobile.

L'archiduc écarta l'engin avec le bras.

La bombe fit explosion après le passage de l'automobile.

Le comte Boos Valdeck et son aide de camp, le lieutenant-colonel Merizzi, qui se trouvaient dans la voiture suivante, furent légèrement blessés.

Six personnes qui se trouvaient dans la foule furent plus ou moins grièvement atteintes.

L'auteur de ce premier attentat est un typographe de Trébinje, nommé Cabrinovic.

Il a été arrêté sur le champ.

Un second attentat, qui eut les conséquences tragiques que l'on connait, se produisit après la réception solennelle à l'hôtel de ville. L'archiduc héritier et sa femme continuaient leur visite de la ville en automobile, quand un élève de lycée de la huitième classe nommé Princip, de la ville de Grahovo, tira plusieurs coups de browning sur l'automobile du prince héritier.

L'archiduc fut atteint au visage et la duchesse de Hohenberg à l'abdomen.

Transportés au konak, ils ont bientôt succombé à leurs blessures.

L'auteur du deuxième attentat a été également arrêté.

La foule, furieuse, a presque lynché les deux meurtriers.

Le vieil empereur apprend le drame

Aussitôt informé de la mort de l'archiduc François-Ferdinand et de sa femme, l'empereur, profondément ému, s'est retiré dans ses appartements. Il a ordonné de préparer son retour à Schoenbrunn. L'émotion est intense parmi la population qui prend une vive part à ce deuil.

C'est au début de l'après-midi que se répandirent les premiers bruits de l'attentat de Sarajevo. On reçut, à 3 heures, la confirmation officielle de la nouvelle, qui fut aussitôt répandue dans toute la ville par des éditions spéciales.

Partout où des fêtes avaient été prévues, elle furent aussitôt décommandées. Il règne partout la plus grande consternation. Les nouvelles venues de tout l'empire disent qu'il en est de même partout.

L'héritier actuel

L'archiduc François-Ferdinand (Charles-Louis-Joseph-Marie d'Autriche) était le fils de l'archiduc Charles-Louis, second frère de l'empereur François-Joseph, né en 1863.

L'archiduc François-Ferdinand était devenu l'héritier présomptif de l'empire, depuis la mort si tragique de l'archiduc Rodolphe, et la mystérieuse disparition de Jean Orth.

L'archiduc François-Ferdinand s'était marié morganatiquement en 1900 à Reichstadt, avec la duchesse Sophie de Hohenberg.

Il laisse trois enfants : la princesse Sophie, née en 1901 ; le prince Charles-Maximilien, né en 1902, et le prince Alphonse-Ernest, né en 1904.

Le titre de prince héritier va maintenant à Charles-François-Joseph de Habsbourg-Lorraine, fils de l'archiduc Othon et petit-neveu de l'empereur.

Les attentats anciens

En 1850, l'empereur François-Joseph qui venait, grâce au concours de cent mille Russes, de maîtriser la Hongrie révoltée, et qui la traitait en province conquise, fut blessé au cou par un patriote hongrois.

En 1882, un Italien de Trieste, Oberdank, dont le nom est révéré depuis par tous les irrédentistes, lui lança deux bombes.

Il fut arrêté et exécuté malgré une lettre splendide de Victor Hugo sollicitant la clémence impériale.

Le drame de Meyerling, le suicide de l'héritier Rodolphe avec sa maîtresse, la baronne Vetzerra, à l'issue d'une orgie, remonte à 1889.

Depuis, on n'avait plus jamais vu sourire le vieil empereur.

Un attentat contre le Tsar

On mande de Bucarest à la « Politika » que l'on apprend aujourd'hui que les autorités roumaines auraient découvert, quelques jours avant l'arrivée des souverains russes à Constantza, un attentat préparé contre la vie du tsar par un certain nombre de révolutionnaires bulgares. Une centaine de ces derniers, qui se cachaient à Constantza et à Bucarest chez des compatriotes, auraient été arrêtés.

La plupart d'entre eux auraient été relâchés après le départ des souverains, mais une vingtaine, contre lesquels la police roumaine a pu réunir des preuves de culpabilité, se vent encore emprisonnés.

Petites Nouvelles

Le Président de la République a commué en la peine des travaux forcés à perpétuité la peine de mort prononcée par la cour d'assises de la Seine contre le nommé de Bruyn, pour meurtre avec préméditation, tentative de vol et vol qualifié, et contre le nommé Louis, dit Benjamin, pour assassinat et vol.

— En vertu de l'article 38 de la loi de 1881, M. Kastler, juge d'instruction, vient de renvoyer devant le tribunal correctionnel M. Quentard, administrateur-gérant du « Figaro », pour publication anticipée du réquisitoire de M. Lescouvé, procureur de la République.

— Le corps du missionnaire français assassiné sur les confins du Thibet a été rapporté à Tatsienlou et a été reconnu comme étant celui du père Théodore Monbeig.

— Huit coups de feu ont été tirés, sur l'express allant d'Alger à Constantine. Trois balles ont atteint la machine mais le mécanicien n'a pas été blessé. Les agresseurs seraient des indigènes.

— Après, un combat à Paris, de vingt rounds où, pendant dix-huit rounds, le nègre Jack Johnson a dominé le boxeur blanc américain Franck Moran, le seul juge et arbitre de la rencontre, notre champion national Georges Carpentier, a déclaré Jack Johnson vainqueur. Le nègre conserve donc son titre de champion du monde de toutes catégories.

— Le nommé Léon Favre, 33 ans, ancien cabaretier à Solrines, a tué, à Avesnes de deux coups de revolver, sa belle-mère Mme Maria Grégoire, âgée de 54 ans. Favre vivait séparé de sa femme et sa belle-mère se refusait à lui indiquer l'adresse de sa fille. Poursuivi par les gendarmes, Favre se tira un coup de revolver à la tempe.

CAUSERIE

Organisons les Dispensaires

L'utilité du dispensaire d'hygiène sociale et de préservation antituberculeuse me paraissant suffisamment démontrée, il reste à examiner les conditions dans lesquelles l'institution sera fondée.

Cette urgente question a fait l'objet d'une proposition de loi déposée au Sénat, le 25 juillet 1913, par MM. Léon Bourgois, Ribot, Paul Strauss, Lourties, Ferdinand Dreyfus et J.-J. Peyrot.

Le dispensaire dont il s'agit est « un établissement où sont donnés des conseils de prophylaxie et d'hygiène, où l'on assure, on facilite aux malades atteints de maladies transmissibles, l'admission dans les hospices, sanatoria, maisons de cure ou de convalescence, et où, le cas échéant, sont mis à la disposition du public des services de désinfection du linge, du matériel, des locaux et des habitations rendues insalubres par les malades. » Ainsi s'exprime l'exposé des motifs de la proposition Bourgeois.

En outre, le dispensaire cherche à conclure, au profit des indigents, des accords avec les services d'assistance, de façon à pouvoir organiser des consultations gratuites et des distributions de médicaments.

Au point de vue de l'installation matérielle, le dispensaire peut être organisé dans un local très simple, sans aucune construction spéciale, presque sans dépenses par conséquent.

Selon d'ailleurs les ressources et les besoins d'une région, la fondation consistera soit dans une simple pièce où le médecin ne viendrait qu'une ou deux fois par semaine, soit dans un établissement modèle avec annexes comprenant service de désinfection, buanderie, distribution de médicaments, salle de repos, etc.

« Ce qui constitue la caractéristique du dispensaire de préservation, dit encore l'exposé des motifs, c'est l'éducation du personnel technique chargé d'assurer son fonctionnement. Ce personnel peut être réduit, en dehors du médecin, à un infirmier ou à une infirmière. Il peut comprendre, en outre, un ou plusieurs moniteurs ou monitrices. »

M. le Dr Calmette a défini, par ailleurs, le rôle de ce personnel. Le médecin doit être bon clinicien et bon hygiéniste, ayant la volonté d'éduquer ses malades. Il y a le devoir de s'abstenir des interventions thérapeutiques inutiles et coûteuses, mais il faut cependant qu'il assure à chacun le meilleur traitement approprié à son état particulier. Bien plus il organise la prophylaxie antituberculeuse dans la famille.

Le moniteur d'hygiène prolonge l'intervention du médecin. Il constitue à proprement parler la cheville ouvrière de l'œuvre, visitant les malades, conseillant les parents, expliquant l'usage des antiseptiques, des crachoirs de poche, enseignant l'hygiène ménagère et en particulier les périls de l'alcool. « Le moniteur d'hygiène, pour être compris et écouté partout, sans défiance, doit être un homme du peuple, intelligent, actif, dévoué, capable d'initiative et d'autorité, convaincu de l'importance de la fonction sociale qui lui est confiée. »

Quant au dispensaire proprement dit, qui se tiendra en relations permanentes avec les institutions analogues, il s'efforcera de combiner son action avec les efforts de ces dernières. Ainsi décuplera-t-on les résultats obtenus.

Les modes de l'organisation légale des futurs dispensaires sont prévus par les trois titres de la proposition de loi. Ces dispensaires jouiraient de la personnalité civile. L'initiative de la création en appartiendrait en principe à toutes personnes ou à tous groupements intéressés. Toutefois cette création ne pourrait s'opérer qu'après enquête locale et consultation des assemblées qui pourront être appelées à participer aux dépenses de l'établissement. Les dispensaires seront donc institués par arrêté préfectoral, après délibération conforme du Conseil général et avis des Conseils municipaux intéressés.

Quant au fonctionnement, il variera suivant les cas. L'étendue de la circonscription dévolue à chaque établissement variera de même selon les nécessités de la propagande et de la situation sanitaire dans une région. Lorsque le dispensaire aura été créé, il ne pourra fonctionner qu'après avoir fait l'objet d'une inspection du Conseil départemental d'hygiène. L'aptitude du personnel choisi sera reconnue. Au surplus la surveillance du Conseil départemental ne cessera de s'exercer sur l'administration de l'établissement.

Les ressources nécessaires proviendraient de la libéralité ou de la participation intéressée de particuliers, de groupements, des communes, des départements et de l'Etat. Les sociétés de secours mutuels, notamment, contribueraient aux dépenses extraordinaires en consentant aux dispensaires publics des prêts dans certaines conditions ; elles-mêmes, le cas échéant, pourraient fonder des établissements.

Un arrêté préfectoral fixerait le tarif des services d'où proviendraient les recettes propres du dispensaire. Ces recettes seront sans doute importantes si les sociétés de secours mutuels et les œuvres de bienfaisance participent au fonctionnement de l'institution et l'utilisent pour leurs membres, à des conditions de faveur j'imagine.

Dans l'esprit des auteurs de la proposition de loi, le dispensaire complètera heureusement l'organisation d'assistance médicale gratuite. Il étendra les services de cette loi et déchargera ainsi les établissements actuels d'une grande partie de leur tâche.

Léopold MABILLEAU,
Président des fédérations nationale et int. de la Mutualité.

CHRONIQUE LOCALE

Le Banquet de la Presse Républicaine Départementale

Un discours de M. Poincaré

L'Association des syndicats de la presse républicaine départementale de France a tenu dimanche son assemblée générale annuelle au Palais-d'Orsay sous la présidence de M. Gustave Dubar, directeur de l'*Echo du Nord*.

Après lecture du compte rendu des travaux de l'Association des syndicats pendant l'exercice 1913-1914, il a été procédé à l'élection de onze membres du comité.

Le résultat proclamé, M. Gustave Dubar déclara qu'il donnait sa démission en raison de son état de santé et des multiples occupations dont il a la charge.

Aux applaudissements répétés de l'assistance, M. Ferdinand Réal, vice-président de l'Association, s'est fait l'interprète des sentiments de ses membres, pour remercier M. Dubar de l'infatigable dévouement dont il n'a cessé de faire preuve.

Un banquet de 150 couverts a suivi la réunion. M. Poincaré, président de la République, l'honorait de sa présence. A ses côtés avaient pris place MM. P. Deschanel et Antonin Dubost, présidents de la Chambre des députés et du Sénat ; MM. Malvy, ministre de l'intérieur ; René Renoult ministre des travaux publics ; Pierre Baudin, ancien ministre de la marine, etc.

M. Poincaré a prononcé l'admirable discours que voici :

Je ne puis oublier que j'ai été des vôtres pendant une grande partie de de ma vie politique et qu'une longue collaboration à des journaux de plusieurs régions m'a permis autrefois de me tenir en communication constante avec des populations diverses, de les mieux connaître et dechercher à dégager de leur variété harmonieuse un sentiment plus précis de l'unité française.

Votre Association est elle-même une des meilleures ouvrières de cette concorde nationale. Comme elle réunit des organes qui correspondent à toutes les nuances de l'opinion républicaine, elle montre, par son propre exemple, que des hommes, qui ont sur les questions politiques des manières de voir différentes, peuvent cependant s'estimer et même trouver dans la communauté d'une profession un lien de camaraderie et de solidarité. Et ce respect mutuel des convictions sincères exerce l'influence la plus heureuse sur les habitudes de la presse et sur le ton des polémiques.

Je n'oserais pas dire que, partout, la lutte pour les idées a déjà remplacé la lutte contre les personnes. Mais ceux d'entre nous qui se rappellent combien la liberté de la presse a été, au lendemain de sa naissance, difficile à acclimater, ne peuvent pas ne pas admirer la transformation qu'ont opérée, peu à peu, les associations comme la vôtre en développant chez leurs membres le souci de la dignité professionnelle et en leur faisant mieux sentir les grandes responsabilités de leur rôle d'éducateurs sociaux.

Pour moi qui vous connais, messieurs, j'ai confiance que, grâce à vous, l'injure et la diffamation finiront par être honteusement bannies de nos mœurs politiques. Aucun de vous n'a besoin de ces armes empoisonnées pour faire triompher la cause qu'il défend. Vous avez à votre disposition la plus merveilleuse langue qui soit au monde, la plus vive et la plus alerte, la plus redoutable à l'attaque et à la riposte. Vous avez à votre disposition les ressources inépuisables de l'esprit français, de cet esprit qu'embellit la grâce et qu'affine l'ironie, qui s'illumine d'un sourire et qui ne souffre ni la violence ni la grossièreté. Vous êtes assez solidement équipés pour ne pas songer à ramasser comme projectiles les pierres ou la boue du chemin. Vous êtes assurés de pouvoir, sans recourir à de si pauvres moyens, anéantir l'ignorance, confondre la mauvaise foi et livrer aisément les combats les plus glorieux.

C'est en l'honneur de cette dignité de la presse que je vous demande la permission de lever mon verre. Je bois à votre Association bienfaisante conseillère de tact et de courtoisie, de finesse et d'élégance.

Le *Journal du Lot* était représenté à la réunion et au banquet par MM. A. et J. Coueslant.

CAHORS

Lettres aux maires

M. le préfet du Lot adresse aux maires du département une lettre appelant leur attention sur les services que le Syndicat d'initiative du Quercy a déjà rendus et est appelé à rendre à la région en faisant connaître les sites et curiosités du département. Il les engage à solliciter de leur conseil municipal, dans la mesure du possible, une subvention en faveur de ce syndicat.

M. le préfet fait remarquer dans une seconde lettre adressée aux maires du département du Lot que le traitement alloué aux instituteurs pour les fonctions de secrétaires de mairie est souvent insuffisant.

Pour lui, un salaire inférieur à 200 francs ne peut jamais rémunérer le travail qu'exige le secrétariat de la plus petite commune.

Il prie donc les maires des communes dont le secrétariat de la mairie est assuré par l'instituteur avec un traitement de moins de 200 francs, de l'élever à cette somme ou tout au moins de l'en approcher dès maintenant autant que le budget communal le permettra.

LA CONFIANCE

Le pays vient de donner une nouvelle preuve de sa vitalité. Il a répondu ainsi aux jérémiades des adversaires qui depuis l'arrivée du nouveau ministère ne cessent de crier que la débâcle, la banqueroute vont éclater.

Les gros capitalistes qui craignent pour leurs portefeuilles, les rentiers qui s'ingénient à éviter de payer des contributions, et qui, tout en proclamant leur patriotisme, placent leur argent à l'étranger, tous ont fait leurs efforts pour susciter des embarras financiers au ministère Viviani.

Ce fut dès le début, une campagne systématique contre la politique financière du Cabinet.

Mais pour aussi puissants que soient ces messieurs, il ne sont pas le pays. Celui-ci vient de le prouver à l'occasion de l'emprunt.

A l'heure actuelle, en effet, l'emprunt de 800 millions en 3,36 0/0 se trouve souscrit plus de 15 fois : et on souscrit jusqu'au 7 juillet !... n'est-ce pas la plus belle réponse faite aux adversaires qui essayèrent de jeter la panique pour faire échouer les combinaisons financières du Gouvernement.

Le crédit de la France, en dépit de leurs déclarations, n'est pas épuisé : et l'appel auquel les souscripteurs ont répondu permet d'envisager avec confiance l'application prochaine des réformes fiscales.

Il n'y a plus d'argent en France : l'argent va à l'étranger, ne cessait-on de répéter.

Eh sans doute, cela est exact, mais c'est l'argent des gros rentiers, des adversaires de nos institutions qui émigre au profit des nations ennemies.

Mais ce n'est pas exact quand il s'agit de l'argent des petits rentiers, des travailleurs eux-mêmes? et c'est cet argent-là qui est confié à l'Etat français pour qu'il puisse mener à bien l'œuvre sociale et financière qu'il a assumée.

Il y a à peine 8 jours on prédisait une débâcle sur le marché de l'argent : on affirmait que le Gouvernement trouverait à peine les millions dont il avait besoin, et voilà, à peine l'emprunt émis, que les souscriptions affluent.

On ne peut que se réjouir de cette confiance manifestée par le pays dans le programme réformateur du Gouvernement actuel.

L. B.

Ecole primaire supérieure

Mlle Martin est nommée institutrice adjointe à l'Ecole primaire supérieure de Gourdon.

A la gare

M. Elie Delpech, chef de station à Bigny (Cher), est nommé chef de station à Parnac.

Nos Compatriotes

Nous sommes heureux d'apprendre le brillant succès de notre jeune compatriote, M. Maurice Irague, fils de M. Irague, professeur au Lycée de Bordeaux, ancien professeur au Lycée Gambetta. M. Maurice Irague vient d'être reçu à la licence d'histoire avec la mention *Bien*.

Bien vives félicitations. B. A.

Ville de Cahors

Le Maire de la commune de Cahors, chef-lieu du département du Lot,

Vu les articles 91 et suivants de la loi du 5 avril 1884,

Considérant qu'il est établi que les jours de foire et de marché les racoleurs se livrent sur les routes à l'achat des divers bestiaux amenés au marché par les propriétaires ;

Considérant que ces pratiques qui sont le fait de courtiers et d'expéditeurs doivent être réprimées, car elles faussent les cours et compromettent l'approvisionnement normal de la ville ;

Considérant qu'il est utile dans l'intérêt général de fixer les heures d'ouverture des différents marchés :

Arrête :

Article 1er. — Les heures d'ouverture des marchés sont fixées ainsi qu'il suit :

1° Marché aux moutons, 10 heures;

2° Marché aux veaux et bœufs, 12 heures.

Article 2. — Il est expressément défendu aux revendeurs :

1° De faire des achats avant l'ouverture des marchés ;

2° D'acheter sur les routes, dans les rues et abords du foirail.

Article 3. — Monsieur le commissaire de police et les Agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cahors, le 10 juin 1914.

Le Maire,
Dr Pierre DARQUIER.

La fête des pescofis

Dimanche, c'était la fête des pescofis Cadurciens.

Gaules sur l'épaule, paniers garnis de l'attirail habituel, boîtes à asticots, hameçons, crins de toutes qualités, les concurrents qui devaient prendre part au concours ont pris place sur les berges du Lot, aux endroits assignés par la Commission du concours.

Vingt-cinq des plus adroits pescofis de Cahors étaient au rendez-vous, et sans la moindre émotion, malgré les nombreux curieux qui assistaient à ce match paisible, les concurrents patiemment, préparaient leurs lignes.

Les lignes sont prêtes : le ver frétille au bout de l'hameçon : les concurrents, gaule levée, attendent le signal.

Un coup de canon : c'est le signal, qui a effrayé peut-être le poisson mais qui ordonne aux pescofis de jeter le fil dans l'eau.

Et le concours commence : le soleil laisse tomber son feu le plus ardent sur les épaules des pêcheurs et des assistants : ceux-ci n'y prennent garde.

Les premiers intéressés fixent leur flotteur, les deuxièmes amusés attendent impatiemment que le premier poisson soit sorti de l'eau.

C'est fait : un pescofi vient, d'un coup sec, de retirer sa ligne de l'eau et tout frémissant de joie, il crie : « J'en tiens un ! » Des bravos éclatent.

A partir de ce moment, le match offre de l'intérêt.

Il prit fin à 5 heures : les lignes sont pliées, et les 25 concurrents suivis par un cortège imposant de promeneurs rentrent en ville, en commentant les péripéties de cette lutte tranquille.

« Moi j'ai cassé deux fois », dit l'un. « Moi j'ai eu la guigne : le poisson se décrocha au moment où je l'amenais à terre » répliquait l'autre.

Mais les émotions de la journée furent vite calmées et à 7 heures, concurrents, membres de la Société de pisciculture se réunissaient à l'hôtel du Midi où un délicieux banquet les attendait.

Ils y firent honneur, car rien ne creuse plus l'estomac, dit-on, qu'une journée passée au bord de la rivière.

Et puis après le banquet, des pêcheurs se révélèrent artistes et firent entendre aux applaudissements des convives, de joyeuses chansons et de gais monologues.

Ils clôturèrent ainsi par une belle soirée une journée qui fut pour tous, très intéressante, très agréable et dont nous félicitons les organisateurs.

L. B.

⁂

Voici les principaux lauréats du Concours de pêche de dimanche :

Médaille de vermeil, M. Blaviel (prix du plus grand nombre de poissons pris).

Médailles d'argent, M. Ladoux.

1er prix d'honneur, M. Marmiesse (prix du poisson le plus gros).

1er prix d'honneur, M. Craste (prix du poisson le plus petit).

Prix d'honneur, MM. Vialard et Michelet.

Conseil départemental

Le Conseil départemental de l'enseignement primaire s'est réuni lundi matin à Cahors dans une des salles de la Préfecture.

Il a statué sur l'ordre du jour suivant :

1° Commission prévue par l'art. 41 de la loi du 19 juillet 1889, élection de deux délégués. Propositions adoptées.

2° Récompenses honorifiques à accorder aux instituteurs et aux institutrices pour l'année 1913-1914. Classement adopté.

3° Candidats aux bourses d'Enseignement primaire supérieur : Liste de présentation. Propositions adoptées.

4° Délégations cantonales (circulaire du 25 mai 1914). Propositions adoptées.

5° Commune de Soturac. Achèvement de l'Fcole mixte de Couvert. Avis favorable.

Brevet élémentaire

Lundi ont commencé les examens du Brevet élémentaire pour les jeunes gens.

92 candidats étaient inscrits; 87 prennent part aux examens; 45 ont été déclarés admissibles.

Ce sont :

MM. Arbouys, Bédrines, Bousquet, Brel, Bru, Caste, Célarié, Chabannes, Chassaing (J.-B.) Chassaing (Robert), Delclaud, Delmas (Fernand), Delmas (Osiris), Delpech, Delsol, Durand, Durou, Drillières, Escamels, Estrade, Galtié, Gaudou, Giret, Glédine, Lafabrie, Lahille, Lapisse, Lavernhe, Marieux, Miquel, Montani, Najac, Olivier, Pécourt, Planche, Ramès (J.-P.), Raynal, Ric, Ricros, Sabrié, Souladie, Soulié, Tocaven, Verlhac.

Les examens continuent.

Procès-verbal

Procès-verbal a été dressé contre une revendeuse qui acheta un panier de cerises bien avant l'heure de l'ouverture du marché.

Pauvre folle

Une dame Marty, 38 ans, s'est présentée chez la dame Selves, tripière, et sans mot dire braqua sur elle un revolver.

FEUILLETON DU Journal du Lot 51

LA FEMME DU GARDE-CHASSE

PAR GABRIEL RÉCIT

DEUXIÈME PARTIE

III

Et une colère sourde gronde en moi quand je constate l'égoïsme des hommes de notre génération. En ai-je vu dans la capitale qui, jamais en repos, s'oublient dans le tourbillon mondain des fêtes et des plaisirs, incapables d'une bonne action, d'un geste généreux, d'un élan spontané s'ils n'ont pour but de donner satisfaction à leurs désirs de jouissance.

Quelle cruauté froide, calculée ; quels dédains pour tout ce qui est beau, admirable, chez tous ces gandins qui dépensent chaque année de véritables fortunes pour une vaine satisfaction d'amour-propre et qui ne s'aperçoivent pas qu'à côté d'eux s'épuisent de jeunes intelligences prêtes à tenter des choses sublimes si on leur facilitait les moyens d'exécution.

— Mon pauvre enfant, reprit Madame Dumoulin, ta nature droite et sincère ne peut s'accommoder de pareils faits. Hélas! tu en verras bien d'autres durant le cours de ton existence. La vie est toute de plaisirs pour les uns, d'abnégation et de sacrifice pour les autres. Malgré les apparences, ce ne sont pas toujours les premiers qui sont les plus heureux. La conscience tranquille, le cœur léger, la certitude du devoir accompli sont des satisfactions autrement agréables que celles qui résultent de cette vie de perpétuels plaisirs.

— C'est bien ainsi que je voudrais vivre dit Juliette. Je n'ai jamais rêvé d'une existence somptueuse pas plus du reste de fêtes ininterrompues. Je ne pourrais m'accommoder de cette atmosphère surchauffée des grands tourbillons mondains dans ce qu'on appelle en style conventionnel le grand monde... qui à mon avis est bien petit...

— Ma chère, Juliette, répondit Robert, je suis particulièrement heureux d'entendre votre langage. A vrai dire, je n'ai jamais douté de la droiture de votre jugement. La modestie est le signe caractéristique des natures d'élite. Nous gagnerons suffisamment pour vivre et à l'abri des jalousies et des médisants nous connaîtrons le vrai bonheur.

En prononçant ces paroles, les yeux de Robert se portèrent par hasard sur le visage de Diane qui, impassible, souriante, semblait accepter le fait accompli et partager le bonheur de tous ceux qui l'entouraient.

Durant la conversation générale qui suivit, elle s'approcha de lui comme pour le féliciter. Avec un sourire destiné à donner le change, elle lui décocha la flèche de Parthe :

— Tous mes compliments... Vous êtes bien préparé pour la vie de reclus et de vaincu que vous vous destinez... Voulez-vous jouer jusqu'au bout le rôle du rêveur, du naïf? Méfiez-vous, mon cher, des impulsions de votre cœur qui vous jouera de vilains tours. Faut-il le dire? Cette détermination ressemble à une fuite. Avez-vous perdu votre confiance en vous? On le croirait... Dans ce cas, n'engagez pas encore l'avenir... Je vous y engage fortement...

Et les yeux de la jeune femme, doux et caressants, se fixèrent sur ceux de Robert qui ne put soutenir l'éclat de ce regard puissant et fascinateur...

Dans le luxueux et confortable cabinet de travail du château, complètement transformé par suite du désir de la baronne d'apprendre l'art d'amalgamer les chiffres, M. de Lormel et Robert s'entretenaient des opérations de fin de mois.

— Alors, Robert tu me dis que le 31 août courant tu as à payer de fortes échéances? Pourrais-tu me dire exactement la somme ?

— Très exactement et de suite.

— Voyons...

Robert prit son registre d'échéances. Les sommes, avec l'indication des créanciers, étaient inscrites. Il n'y avait plus qu'à faire l'addition, ce qui fut rapidement exécuté.

— Voilà... Nous avons à payer cette fin de mois la somme de 143.637 francs 70 centimes.

— Dans ce chiffre est compris, n'est-ce pas, le solde de la maison que j'ai achetée à Paris il y a sept mois.

— Parfaitement ! Ce solde est exactement de 42.000 francs. Le notaire de Céret, Me Bérant, m'a écrit il y a trois jours pour me prévenir qu'il tenait les dernières pièces à ma disposition.

— Je les prendrai à la fin du mois en retirant la dernière quittance.

— C'était précisément mon intention. Mais Me Bérant partant en vacances, a décidé d'agir différemment. Il préfère ne recevoir cette somme qu'à son retour, dans le courant du mois de septembre.

— Il sera fait selon son désir. Dans tous les cas, devant aller cet après-midi à Céret avec la baronne j'en profiterai pour lui donner mes instructions et prendre les siennes.

— A merveille...

Robert se mit au travail, espérant faire, seul, d'utile besogne.

Vers trois heures, il avait accompli une bonne partie de sa tâche. Content de son avance, faisant un court intermède, il se leva, se dirigea vers la fenêtre qu'il ouvrit. Il arriva juste à temps pour apercevoir la luxueuse automobile qui, sortant du parc, filait rapidement vers la sous-préfecture, soulevant sur son passage un véritable nuage de poussière.

Un quart d'heure s'était à peine écoulé qu'on heurta la porte.

Après avoir autorisé l'accession à la pièce par un sec : «entrez», Robert se retourna pour savoir quel était le visiteur importun qui allait le déranger dans son travail.

— Vous, ici, madame la baronne? s'écria-t-il en se levant.

— Oui, moi !... Ma visite vous impressionne-t-elle à ce point qu'elle détermine une si grande exclamation de surprise?

Diane attendait la réponse de Robert avec une certaine appréhension. Qu'allait-il dire?

— Votre présence ne me gêne nullement, affirma le jeune homme, non sans un léger tremblement dans la voix... Mais M. le baron m'avait annoncé son absence ainsi que la vôtre et j'ai été très étonné de vous apercevoir. C'est toute l'explication de ma surprise. Elle est d'une simplicité toute naturelle et j'espère que vous l'accepterez ainsi.

— Pourquoi pas?... Egalement, en quelques mots, je vais vous dire le motif qui m'a fait refuser l'invitation de M. de Lormel.

— Ce motif, croyez-vous qu'il soit indispensable que je le connaisse?

— Oui...

Et, avec un sourire de provocation, elle ajouta :

— J'avais absolument besoin de vous voir, de vous parler...

— C'était chose bien facile. Ce matin, à midi même, nous étions ensemble. Vous ne m'avez rien dit... Est-ce que cette... communication que vous avez à me faire n'était pas encore connue de vous?

— Si...

— Alors pour quel motif avez-vous tardé à m'en faire part? L'urgence est donc plus réelle qu'apparente...

— Il y a des choses qu'on ne dit qu'en face, en tête-à-tête, loin des gêneurs.

— Où voulez-vous en venir?

— C'est ce qui explique le motif pour lequel je suis restée... J'avais une migraine...

— Si vous êtes souffrante, Madame, nous pourrions remettre l'entretien à un autre moment...

— Oh! ne vous inquiétez pas de ma santé. Elle est florissante...

— Mais, cette migraine?...

(A suivre).

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Favre.

La dame Selves, effrayée, appela à l'aide et la femme Marty fut appréhendée.

Comme elle donne des signes non équivoques de folie furieuse elle a été transportée à l'hôpital.

CAFÉ TIVOLI

A dater du 1er juillet, M. Aufrère, ancien propriétaire du Grand Café Tivoli de Cahors, reprend la direction de cet important établissement.

Mouvement de la population

Voici, par arrondissements et pour les années 1913 et 1912, le mouvement de la population du département qui, d'après le recensement de 1911, est de 205.769 habitants.

	Mariages	divorc.	naissances	décès
	1913			
Cahors....	473	14	1050	1539
Figeac....	431	3	1094	1435
Gourdon..	364	4	838	1215
Total....	1268	31	2982	4189
	1912			
Cahors....	487	19	1055	1614
Figeac.....	468	10	1130	1348
Gourdon..	398	9	896	1061
Total....	1353	38	3081	4023

Aviron Cadurcien

Notre excellente société nautique vient de remporter un nouveau et éclatant succès à Bergerac où nos vaillants équipiers ont remporté le premier prix dans la course en yole de mer.

Nos félicitations aux vaillants équipiers.

⁂

Au concours de régates qui a eu lieu lundi à Ste-Foy-la-Grande, les vaillants équipiers de l'Aviron Cadurcien ont obtenu un vif succès.

A ces régates prenaient part les Sociétés nautiques de Ste-Foy-la-Grande, de Bergerac, de La Réole, de Montauban, de Castillon et de Cahors.

L'équipe de l'Aviron-Cadurcien a remporté le 1er prix (débutants), et le 1er prix junior et senior.

L'équipe cadurcienne était composée de MM. Desprats, Bonave, Gagnayre, Hébrard, barreur : Lauth.

Nos félicitations aux vaillants équipiers.

Avenir Cadurcien

Dimanche les deux sociétés l'Avenir Cadurcien et la Diane Cadurcienne, ont pris part au Concours de musique et de batterie qui a eu lieu à Gourdon, à l'occasion des fêtes de la St-Jean.

Voici les bons résultats obtenus par nos excellentes sociétés.

Avenir : Lecture à vue, 1er prix ; exécution, 1er prix et félicitations du jury ; prix de direction ; 1er prix d'honneur avec félicitations et 250 francs de prime.

Diane : Sonneries règlementaires, félicitations, 1er prix ; exécution ; classe ascendante, 1er prix d'honneur avec félicitations et 50 francs de primes.

Nous adressons à ces deux sociétés locales et à leur dévoué directeur, de très vives félicitations.

Tribunal correctionnel

Audience du 29 juin

INFRACTION

Pour avoir oublié de présenter son cheval à la Commission de classement, un propriétaire de notre ville est condamné à 25 fr. d'amende avec sursis.

OUTRAGES

Un ouvrier plâtrier de Cahors a eu maille à partir avec un garde particulier ; au cours de la discussion, le plâtrier outragea le garde qui dressa procès-verbal.

Le tribunal condamne le plâtrier à 16 francs d'amende.

CONTRE LA CHANTERELLE

Le nommé Aristide Alazard fut pincé par les gendarmes alors qu'il cachait dans une cabane de vigne une cage dans laquelle se trouvait un perdreau vivant.

Les gendarmes, malgré les dénégations d'Alazard, dressèrent procès-verbal, car affirment-ils, Alazard se livrait à la chasse à la chanterelle.

Le tribunal condamne Alazard à 1 mois de prison et à 200 francs d'amende.

Théâtre de Cahors

On ne compte plus les succès obtenus par les Tournées Albert Chartier (drames, vaudevilles, opérettes), il nous annonce son retour avec une exquise comédie de MM. Fernand Vandérem et Franc Nohain,

LA VICTIME

tirée du célèbre roman, dont le succès fut énorme.

Dans cette pièce tendre et parisienne les auteurs nous présentent de la façon la plus élégante et la plus narquoise cette vérité paradoxale que l'enfant, s'il souffre dans un ménage désuni, divisé, tire de la situation créée par le divorce de multiples profits ; il est une « fausse victime ».

Tel est le cas d'un jeune gamin, Gégé, pour qui la séparation de ses parents n'offre que des avantages. Il en fait, en des scènes pleines d'observation malicieuse, la confidence à sa petite amie Janine.

Pour jouer ces deux rôles d'enfants si finement composés, M. Chartier a engagé deux petites filles vraiment extraordinaires, elles jouent cette pièce en grandes artistes, avec une maîtrise, un naturel et un aplomb incroyables.

Le public, charmé, ovationne ces petits prodiges à chaque représentation.

Nous aurons la joie de les applaudir à notre tour le mercredi 22 juillet.

Arrondissement de Cahors

Pomarède

Grave accident. — Jeudi soir, vers six heures, M. Ludovic Janis, cantonnier, âgé de 36 ans, demeurant à Pomarède aidait un voisin à faucher un pré, lorsque les vaches attelées à la faucheuse ayant pris peur, il voulut les arrêter, et s'étant mis par mégarde au-devant des lames, celles-ci lui atteignirent la jambe gauche, lui brisant les os et lui sectionnant le pied presque complètement au-dessus de la cheville. La jambe droite elle-même fut atteinte par la machine qui lui occasionna trois larges plaies mettant les muscles à nu dans la région postérieure. M. le docteur Goutenègre, de Prayssac, immédiatement appelé, lui prodigua les premiers soins et, de concert avec un confrère de Cahors, décida qu'une amputation était indispensable.

Les médecins réservent leur pronostic concernant le blessé, son état étant jugé des plus graves.

Calvignac

Chemins ruraux. — Nous sommes heureux que notre réclamation ait été entendue, que le mur du presbytère soit relevé et le chemin de la Baume remis en circulation. Espérons que le chemin de la Plaine, qui est absolument impraticable, puisse être mis en bon état avant la rentrée des gerbes de blé. Des accidents sont à craindre.

Albas

Touchante sympathie. — Le corps de l'infortuné Lapouge fut transporté, par les soins de l'administration militaire, dans son pays d'origine, aux Arques.

Quand le cercueil arriva en gare de Castelfranc pour être dirigé sur les Arques, une délégation de la jeunesse albassienne s'était rendue sur les lieux d'arrivée pour saluer la dépouille mortelle de leur regretté camarade.

Les membres de cette délégation ont accompagné le cortège pendant 5 kilomètres. Avant de quitter le cercueil, dans un acte de touchante sympathie, ils ont renouvelé à la famille, si douloureusement éprouvée, leurs condoléances profondément attristées.

Cet acte impressionnant a fait couler bien des larmes.

Villesèque

Foire de la St-Jean. — Cette vieille foire, si réputée dans toute la région, perd chaque année de son importance habituelle.

Autrefois, le même jour se trouvait la fête patronale et l'on fêtait traditionnellement la St-Jean, ce qui attirait parents, amis et commerçants à la fois.

La place était amplement garnie de belle laine, et de bien loin l'on venait s'approvisionner de beaux oisons qui étaient fournis par les habitants des Causses.

Les prix ont été les suivants :

Petites oies, de 8 à 9 fr. ; oisons, de 5 à 7 fr. suivant grosseur.

Laine, 1,50 à 1,75 le kilo.

Saint-Matré

Elections municipales — Dimanche ont eu lieu des élections municipales en remplacement de 2 conseillers décédés.

M. Lala a été élu par 67 voix et M. Maradelle, par 65 voix.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Sous-agents des P. T. T. — La réunion annuelle des sous-agents des P. T. T. (groupe de Figeac), aura lieu comme d'habitude le jour du 14 juillet. A onze heures, une assemblée professionnelle sera tenue dans une salle de l'hôtel de ville de Figeac. A l'issue de cette réunion, un banquet sera servi à l'hôtel Montillet, place du Champ-de-Foire.

Attention aux voleurs. — A raison des nombreux méfaits commis par les populations nomades, autrement dit par les romanichels, nous croyons devoir mettre en garde le public en lui faisant connaître un mode de procédé toujours de plus en plus employé, connu sous la dénomination de « vol à la pièce rare ».

Un de ces individus, homme ou femme, se présente dans une habitation, sollicitant des réparations à effectuer, telles que rempaillage de chaises, raccommodage de parapluies, réparations de poteries, etc. Puis en paiement il demande à ce qu'on lui remette de préférence soit une pièce d'argent ou d'or à l'effigie de Léopold roi des Belges, ou encore à échanger contre espèces sonnantes des billets de banque portant la date de 1853 par exemple. Il dit ne pas savoir lire, mais les reconnaître au toucher ; il les tourne, les palpe et ensuite dit n'avoir rien trouvé. Après son départ, le maître du logis trop confiant constate avec autant de surprise que de regret la disparition d'une ou plusieurs pièces ou billets.

Ce genre de vol ayant fait plusieurs victimes et des bandes de nomades opérant dans la région, nous croyons devoir mettre en garde une fois de plus le public contre de pareils agissements.

Tribunal correctionnel. — Audience du 27 juin. P..., cultivateur à la Cassagnole, poursuivi pour vol d'un porte-monnaie, est condamné à trois mois de prison, avec sursis.

— La nommée Joséphine Hoffmann, vannière, sans domicile connu, comparaît sous l'inculpation de vol. Après audition des témoins, l'affaire est renvoyée au 2 juillet.

Le tribunal prononce ensuite la confiscation d'un fusil abandonné

Latronquière

Incendies volontaires. — Notre commune vient d'être le théâtre de sinistres exploits qui ont jeté la consternation et l'effroi parmi notre paisible population. Voici les faits :

Samedi 27 courant, vers six heures du soir, un incendie qu'on attribua tout d'abord à l'imprudence, se déclara à l'intérieur d'une grange couverte en tuiles, appartenant à une septuagénaire, Mlle Fel et sise au hameau des Méjas, distant de un kilomètre à peine du bourg de Latronquière.

Grâce à la promptitude des secours organisés sous l'habile direction de la gendarmerie, il fut possible, au bout d'une heure et demie de lutte, de maîtriser complètement le feu et de préserver les bâtiments voisins, entre autres la maison d'habitation de la propriétaire.

Tout paraissait terminé, quand tout à coup vers neuf heures et demie, le tocsin se fit de nouveau entendre. Les gens croyant que le feu s'était rallumé à l'immeuble incendié, se hâtèrent de revenir sur le lieu du sinistre. Grande fut leur stupéfaction quand ils s'aperçurent qu'une autre grange, située à soixante-dix mètres environ de la première et appartenant aussi à Mlle Fel était tout en flammes. Devant l'impossibilité manifeste d'éteindre le feu, on se borna à préserver la grange contiguë et qui est la propriété de M. Boy, courrier.

A dix heures et demie, au moment où la foule commençait à se disperser, nouvelle alarme. Un tas de paille de seigle qui se trouvait dans une loge à cochons attenant à la demeure de Mlle Fel, venait d'être allumé ; sans des secours immédiats, le feu allait se propager rapidement à tous les immeubles voisins. Plus de doute, des mains criminelles, avec une rage et une audace qui déconcertent, avaient, dans l'espace de quelques heures et en un même endroit, mis le feu à trois bâtiments appartenant à un même propriétaire. Tout dénote que le ou les coupables étaient très au courant de la situation des lieux.

L'enquête de la justice, qui se poursuit très activement, nous fera bientôt connaître il faut l'espérer, le nom des auteurs de cet acte criminel et le mobile auquel ils ont obéi.

Livernon

Arrestation. — Lundi a été arrêtée à Livernon, pour mendicité, la nommée Marguerite Pelaudex, veuve Neuviale, originaire de Sauviat (Haute-Vienne), marchande ambulante, sans domicile fixe. Elle a été écrouée à la maison d'arrêt de Figeac.

Arrondissement de Gourdon

Caniac

La foire de la Saint-Jean. — Malgré qu'elle n'ait pas été aussi importante que jadis, à cause de la dépopulation de nos campagnes, notre foire de la Saint-Jean, très renommée a été très belle.

Au foirail des bêtes à cornes, les transactions ont été actives, notamment sur les bœufs de labour et les bouvillons, qui se sont écoulés sans changement de prix.

Sur le marché aux moutons, nous avons constaté un léger fléchissement des cours sur la qualité inférieure. Les belles bêtes s'enlèvent, comme toujours, à des prix fous.

Le marché aux chèvres, si réputé de la région, avait de nombreux acheteurs. Les jolies et bonnes chèvres à lait se sont vendues de 32 à 40 fr. la pièce.

Le jardinage se vendait à des prix très élevés.

Le temps étant très propice, les marchands étalagistes ont réalisé des recettes encourageantes.

On n'a signalé ni vol ni accident.

Thédirac

Réponse à une adresse

Cher maire,

J'ai été très sensible aux félicitations que vous avez bien voulu m'adresser au nom du Conseil municipal de Thédirac. Je vous prie d'être, auprès des élus de votre commune, l'interprète de mes plus vifs remerciements et de leur renouveler l'assurance de mon entier dévouement.

MALVY,
Ministre de l'Intérieur

Souillac

Terrible accident. — Dimanche matin, le jeune Chapon, de Maure, âgé de 17 ans, se rendait à la fête de Gignac à bicyclette. En descendant la côte de Lachappelle-Auzac, le frein de sa machine se rompit. Filant à toute vitesse et n'étant plus maître de sa direction, il ne put éviter un nommé Louradoux, cultivateur, âgé de 60 ans, et le heurta violemment. Louradoux fut projeté à une dizaine de mètres et Chapon s'abattit au milieu de la route. Des automobilistes les trouvèrent inanimés à l'endroit de l'accident. Tandis que quelques-uns donnaient les premiers soins et tâchaient de les ranimer, d'autres venaient à Souillac chercher du secours.

Le Dr Rebière se rendit sur les lieux de l'accident et constata que Chapon qui n'avait pas repris connaissance avait le crâne fracturé et que son état était désespéré ; quant à Louradoux son état est très grave, il a la machoire inférieure brisée et de multiples contusions.

Le jeune Chapon est mort vers midi sans avoir repris connaissance.

Journée sportive. — La jeunesse de Souillac organise, pour le 14 juillet prochain, de brillantes courses cyclistes et pédestres. Les résultats obtenus par la fête sportive du 14 juillet 1913 font prévoir pour celle de cette année-ci un brillant succès. Les principaux coureurs de la région y assisteront, nous en sommes certains.

Voici les prix qui seront attribués à la course cycliste :

1er prix, 20 francs ; 2e prix, 10 francs ; 3e prix, 5 francs.

Les engagements sont fixés à un franc.

Gignac

Notre foire. — Notre foire du 25 juin, dite de la Saint-Jean, a maintenu sa vieille réputation. Tous les marchés étaient bien approvisionnés ; celui des bestiaux était garni comme on ne l'avait vu depuis longtemps ; aussi les transactions ont été nombreuses. Voici les principaux cours pratiqués :

Foirail des bœufs. — Bœufs d'attelage, de 1.000 à 1.100 fr. ; bœufs moyens, de 700 fr. à 900 fr. ; bouvillons, de 400 à 600 fr. ; vaches de travail, de 500 à 600 fr. ; le tout la paire.

Viande de boucherie. — Bœufs, de 40 à 50 fr. ; moutons, de 40 à 43 fr. ; le tout les 50 kilos ; les veaux de lait valaient 1 fr. 10 le kilo.

Marché aux porcs. — Peu d'animation sur ce marché. Porcelets, de 10 à 15 fr. ; suivant grosseur et qualité ; nourrains, de 40 à 50 fr. la pièce.

Bêtes à laine. — Moutons de première qualité, 45 fr. ; moutons moyens, 35 fr., brebis avec couples, de 50 à 55 fr. ; brebis doublonnes, de 30 à 35 fr. ; communes, 25 fr. ; agneaux, de 25 à 30 fr., le tout la pièce.

Marché à la volaille. — Vente active avec une légère hausse. Poules, de 3 à 3 fr. 50 ; poulardes, de 4 à 5 fr. ; gros poulets, de 5 à 5 fr. 50 ; jeunes poulets, 1 fr. ; canards, de 4 à 5 fr. ; canards mulâtres, de 5 à 6 fr. ; lapins domestiques, de 3 à 4 fr. ; pigeons, de 1 fr. 50 à 2 fr., le tout la paire.

Marché aux légumes. — Le marché aux légumes était bien approvisionné et le tout s'est vendu à des prix rémunérateurs.

Halle aux grains. — Pas d'animation sur ce marché. Blé de 20 à 22 fr. ; maïs, de 18 à 20 fr. ; pommes de terre, de 6 à 7 fr. ; le tout l'hectolitre.

Les marchands forains et étalagistes, qui étaient fort nombreux, ont fait bonne recette ainsi que tous les commerçants de notre ville.

Notre prochaine foire aura lieu le 25 juillet.

La foire du 25 juillet. — La commission des foires de Gignac a l'honneur de prévenir le public que la prochaine foire du 25 juillet sera abondamment approvisionnée de bestiaux de toutes sortes. Il sera distribué de nombreuses primes. —

Le président de la commission,
DELVERT.

Chronique agricole

Nos forêts

D'après une enquête faite récemment par l'administration des eaux et forêts, qui vient d'être publiée, l'ensemble de la propriété boisée approche en France de 10 millions d'hectares. De ce total, un peu plus d'un million d'hectares appartient à l'Etat (ce sont les forêts dites domaniales), deux millions environ aux communes et le surplus à des particuliers. Les forêts domaniales et communales, auxquelles on donne souvent le nom de « forêts publiques » par opposition aux autres, dites « forêts privées » sont gérées par un service d'Etat, l'administration des eaux et forêts, qui leur applique un régime de conservation et de gestion dit « régime forestier ».

On doit remarquer d'abord, combien est relativement faible l'étendue du sol boisé en France ; le taux de boisement n'est que de 18 0/0, tandis que, dans la plupart des pays de l'Europe centrale, ce taux varie de 25 à 36 0/0. D'autre part, en France, l'Etat possède seulement 1/10 de la surface boisée, alors que c'est surtout avec les forêts dont il est propriétaire que l'Etat, à la fois personne publique et personne privée, doit donner l'exemple pour assurer le plus possible et la défense du sol en montagne et les besoins de l'industrie.

La richesse des forêts françaises est très variable suivant le climat et la classe des détenteurs. Les forêts domaniales, au moins celles de plaine, sont généralement bien peuplées, et constituent cette réserve de gros bois dont nous avons fait sentir la nécessité. Beaucoup de forêts communales sont également assez riches et peuvent rivaliser avec celles de l'Etat ; mais ailleurs, par suite d'habitudes séculaires dont la législation n'a pu triompher entièrement, ces forêts ne sont pas assez efficacement défendues contre les convoitises des habitants. Quant aux bois des particuliers, leur situation est encore moins uniforme ; il est de ces propriétaires dont la gestion est aussi prudente et aussi conservatrice que celle de l'Etat ou des communes, tandis que d'autres se livrent à des pratiques culturales fâcheuses et à des abus de jouissance évidents. Des besoins immédiats auxquels il faut satisfaire sont souvent la cause de cette mauvaise gestion, sans compter les habitudes locales qui se perpétuent et ne se modifient que très lentement.

Bibliographie

La Femme Chic

Revue Mensuelle de Mode
A. Louchel Editeur

Sommaire du Numéro de Juillet

Josiane, La Mode à Paris. Minnie, Mon Mari « Monsieur à la Mer ». Jehan d'Ivray, Villégiatures, Gaston Derys, Variations sur le Corset. Yolande, Comment se distraire chez soi ? Docteur André, Chronique Médicale.

Dix pages de gravures tirées en noir, donnent les dernières nouveautés en ce qui concerne la toilette féminine.

Huit hors-texte, coloriés à l'aquarelle, reproduisent les plus récentes créations des grands couturiers : Laferrière, Agnès, Georgette et Cie, etc...

« La Femme Chic » du 1er juillet est envoyée contre demande adressée à M. A. Louchel 47, rue de Sèvres, Paris, VIe, et accompagnée d'un mandat de 2 fr. 25.

Le patron d'une robe de plage pour fillette, est offert gracieusement avec l'exemplaire de juillet.

Mamans,

Songez à habiller vos Filles

et à préparer vous-mêmes vos toilettes pour le bord de la mer

Le numéro mis en vente cette semaine du

PETIT ÉCHO DE LA MODE

(10 Centimes remboursables)

donne :

2 Patrons découpés gratuits

Jupe inédite pour fillette de 14 ans.
Blouse pour garçonnet de 3 à 4 ans.

53 Modèles de Toilettes d'été

pour femmes, jeunes filles et enfants.

EN VENTE PARTOUT

0 FR. 10 LE NUMÉRO

et 7, rue Lemaignan (PARIS, XIVe)

Le Journal des Demoiselles

COMPLÈTE L'INSTRUCTION DES JEUNES FILLES APPORTE D'AMUSANTES RÉCRÉATIONS DONNE LE GOÛT DES TRAVAUX D'AIGUILLE RENSEIGNE SUR L'ACTUALITÉ DÉVELOPPE L'AMOUR DU FOYER

LES ROMANS LES PLUS ATTACHANTS LES ARTICLES LES PLUS VARIÉS LES MEILLEURES PAGES DES LIVRES NOUVEAUX

24 Numéros par An
Edition chamois : PARIS : 12 f. DÉPARTS : 14 f.
Edition verte : PARIS : 16 f. DÉPARTS : 19 f.

79, Boulevard Saint-Germain, PARIS

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Pèlerinage de Rocamadour

Billets d'aller et retour à prix réduits

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot) il est délivré, chaque année, du jeudi qui précède la Fête des Rameaux au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour avec réduction de 40 0/0 en 1re classe, de 35 0/0 en 2me classe et de 30 0/0 en 3me classe sur le double des prix des billets simples,

au départ des gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs à l'exception des trains poste et express ; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

LES ESTOMACS SURMENÉS

Généralement on digère mal parce qu'on malmène l'estomac en lui donnant une nourriture qui ne lui convient pas, en le surchargeant, en mangeant trop ou trop vite. L'estomac, assimilant mal, provoque des acidités, des palpitations, de l'oppression, de la somnolence, des migraines, des renvois. Pour remettre d'aplomb les estomacs surmenés, il suffit de suivre pendant un mois le régime du délicieux *Phoscao*, le seul aliment qui se digère sans exiger le moindre effort de l'appareil digestif et dont l'usage est conseillé par tous les médecins aux malades et aux vieillards.

Envoi gratuit d'une boîte d'essai. Administration : 9, rue Frédéric-Bastiat, Paris.

HERNIES

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

Soyez attentifs : il y va de votre santé et même de votre existence.

Vous portez un bandage qui laisse glisser et grossir vos hernies. Vous souffrez sans vous douter que l'intestin s'écrase sous votre bandage. C'est pourquoi je dis : soyez attentifs ! ! !

Vous pouvez mettre un terme à tout cela, si vous adoptez le nouvel appareil du grand spécialiste de Paris, **M. GLASER**. Cet appareil est le plus solide, sans ressort, sans sous-cuisse et sans caoutchouc. Par son emploi, des milliers de personnes ont été guéries.

En voici une preuve :

« Depuis 7 ans je souffrais d'une hernie épigastrique, lorsque je fus vous voir et je ne le regrette point.

« En effet vous m'avez vendu un appareil que je n'ai appliqué que le 1er mai. Quinze jours après, ma hernie était parfaitement contenue et, aujourd'hui, je suis heureux de vous annoncer que je suis complètement guéri. Je tiens même à ce que vous propagiez ce résultat, afin que ceux qui souffrent de hernies, puissent en faire leur profit.

Encore une fois merci :

Méric SIMON, éclusier, N° 15,
à Montech (Tarn-et-Garonne) ».

En portant cet appareil jour et nuit pendant quelques mois, vos hernies seront immobilisées et disparaîtront.

L'essai est fait gratuitement dans les villes ci-après :

CAHORS, le 11 juillet, Hôtel de l'Europe.

Gramat, le 12, Hôtel de Bordeaux-Doderay.

Decazeville, le 13, Hôtel de la Poste.

Figeac, mercredi 15, Hôtel des Voyageurs-Villa.

La brochure instructive est envoyée gratis sur demande à **M. GLASER**, 63, Boulevard Sébastopol, Paris.

BULLETIN FINANCIER

Paris le 29 juin.

Le marché s'est montré assez résistant jusqu'à la réponse des primes. Mais aussitôt après cette opération un vif recul de la Rente Française a provoqué une faiblesse générale.

Notre 3 °/₀ assez ferme au début à 83,80 est tombé en séance à 83,35.

Le Turc et le Serbe sont en baisse sensible à 80,55 et 80,45.

L'Extérieure espagnole fléchit à 88,95 et l'Italien à 96,55. Les Fonds Russes sont lourds : le 3 °/₀ 1891 s'inscrit à 73,20, le 1896 à 70,25 le 5 °/₀ 1906 à 102,15 et le Consolidé à 88,50.

Nos établissements de crédit restent mal disposés.

La Banque de Paris cote 1512, le Comptoir d'Escompte 1027, le Crédit Foncier 890, le Crédit Lyonnais 1590 et la Société Générale 767.

Parmi les Chemins Français, le Lyon est à 1235 et le Nord à 1722.

Le Rio-Tinto est inactif à 1708.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Lundi 29 Juin 1914

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES au Marché et à l'Abattoir		RENVOI	PRIX PAR 1/2 KILOG. Les porcs se cotent au 50 k. poids vif.		
				1re qualité	2e qualité	3e qualité
Bœufs	2.984			0,86	0,82	0,72
Vaches	1.336	755	222	0,82	0,76	0,68
Taureaux	378			0,78	0,72	0,66
Veaux	1.957	2.768	198	1,00	0,95	0,90
Moutons	13.598	12.254	2.044	1,10	1,05	1,00
Porcs	4.374	2.969	»	0,60	0,58	0,55

OBSERVATIONS. — Vente difficile sur les bœufs, veaux et moutons, facile sur les porcs.

Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fête Nationale du 14 Juillet

Validité exceptionnelle des billets Aller et Retour

A l'occasion de la *Fête Nationale du 14 juillet 1914*, la Compagnie d'Orléans rendra valables du mardi 7 au dernier train du lundi 20 juillet les billets *Aller et retour* ordinaires, délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. nos 2 et 102.

Ces billets conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle expirera après le 20 juillet.

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet, un train spécial à prix réduits sera mis à la disposition des pupulations des départements de la Creuse, de la Haute-Vienne, du Lot et de la Corrèze, pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira de Limoges, le vendredi 10 juillet, à 18 h. 17.

Il desservira les stations comprises entre : Chalus, Saillat-Chassenon, Limoges, Bellac, Lathus, Le Dorat, St-Sulpice-Laurière, St-Sébastien, Felletin, Guéret, Bourganeuf, Vieilleville, Eymoutiers.

Au retour, le départ de Paris-Austerlitz aura lieu, le jeudi 15 juillet, à 23 h. 02.

Prix des places aller et retour
(Timbre-quittance de 0 fr. 10 c. non compris)

De Chalus, Rochechouart, Saillat-Chassenon, Saint-Ouen, Bellac, Eymoutiers, Limoges, Lathus, Magnac-Laval, Le Dorat, Felletin, Busseau-d'Ahun, Guéret, Bourganeuf, Vieilleville, Saint-Sulpice-Laurière, La Clavière, Saint-Sébastien et des stations intermédiaires comprises entre ces divers points. 2e classe, 27 fr., 3e classe, 18 fr.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 9 juillet, à 18 heures.

Les Châteaux de Touraine en automobile

Circuits au départ de Tours et de Blois

En vue de permettre la visite rapide et pratique des plus intéressants châteaux de Touraine, la Compagnie d'Orléans a organisé, au départ de Tours les quatre circuits ci-après.

A. Tours, Loches, Montrésor, Chenonceaux, Amboise, Tours. Prix par place : 22 francs. Départ à 8 h. 45. Retour vers 18 h. 45.

B. Tours, Villandry, Azay-le-Rideau, Chinon, Ussé, Langeais, Cinq-Mars, Luynes, Tours. Prix par place : 18 francs. Départ 8 h. 45. Retour vers 18 h. 30.

C. Tours, Chenonceaux (par la vallée du Cher), Amboise (par la pagode de Chanteloup), Tours. Prix par place : 13 francs. Départ à 13 heures. Retour vers 18 h. 30.

D. Tours, Villandry, Azay-le-Rideau, Langeais, Cinq-Mars, Luynes, Tours. Prix par place : 11 francs. Départ à 13 heures. Retour vers 18 h. 30.

Du 31 Mai au 13 Juillet inclus :

Les lundi, mercredi et vendredi : Circuit A. Les mardi, jeudi et samedi : Circuit B. Lundi de Pentecôte : Circuit A.

Du 14 Juillet au 30 Septembre inclus :

Les lundi, mercredi et vendredi : Circuits A et D. Les mardi, jeudi et samedi : Circuits B et C. 14 Juillet et 15 Août : Circuits B et C.

Du 31 Mai au 30 Septembre inclus :

Les dimanches : Circuits C et D.

Les places peuvent être retenues à l'avance soit à la gare de Tours, soit à celle de Paris-Quai-d'Orsay ou encore au Bureau spécial du Service automobile, 8, boulevard Béranger, à Tours, moyennant paiement d'une taxe de location de 1 franc par place.

Départ et arrivée : Place de la Gare.

Un service automobile analogue fonctionne déjà quotidiennement au départ de Blois et comporte le circuit suivant :

Blois, Forêt de Russy, Château de Cheverny, Forêt de Boulogne, Chambord, Blois.

Prix : 8 francs par personne. (Service indépendant de la Compagnie, indiqué à titre de simple renseignement).

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
et des Ecoles Normales
8, RUE FÉNELON, en face la Halle
Consultations de 9 à 6 heures

Le propriétaire-gérant :
A. COUESLANT.

LE ZÈBRE

La Voiturette la plus économique
4 fois plus vite que le cheval
Coûte 2 fois moins d'entretien

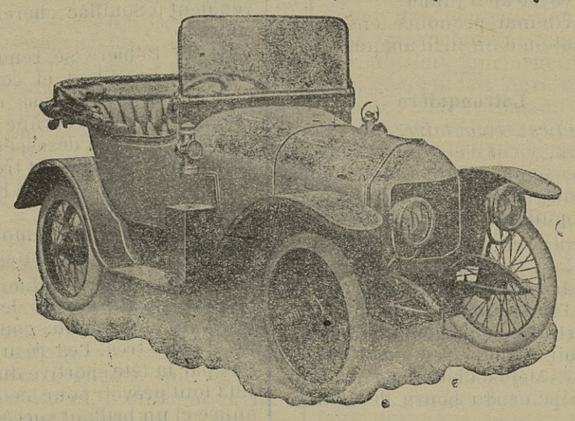

5 HP. Carrosserie Rotonde	6 HP. 4 cyl. carros. Torpédo	10 HP. 4 cyl. carros. Torpédo
2 places avec pneus, 3000 f.	2 places avec pneus 4000 fr.	4 places avec pneus 6300 fr.
Prix du kilomètre	Prix du kilomètre	Prix du kilomètre
Huile-Essence-Pneumatiques	Huile-Essence-Pneumatiques	Huile-Essence-Pneumatiques
tout l'entretien :	tout l'entretien :	tout l'entretien :
4 centimes	**7 centimes**	**12 centimes**

Magasin d'Exposition
18, Boulevard Gambetta
CAHORS

Confiez tous vos achats
Confiez la préparation de vos ordonnances
A LA
GRANDE PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE
TÉLÉPHONE 42
La plus importante Pharmacie de toute la région
LA MIEUX APPROVISIONNÉE
LA MIEUX ORGANISÉE
VEND LE MEILLEUR MARCHÉ
LABORATOIRE D'ANALYSES ET DE STÉRILISATION
Directeur : Paul GARNAL, ✠, ✠, Pharmacien de 1re Classe
Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris
Membre du Conseil Départemental d'Hygiène du Lot — Inspecteur des Pharmacies
Ancien Pharmacien Adjoint de l'Assistance Publique de Paris
Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) — CAHORS

La PHOSPHIODE GARNAL
remplace l'Huile de Foie de Morue
POUR LE TRAITEMENT & LA GUÉRISON
DES
Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants
Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires
Toux opiniâtre, Furoncles etc.
Prix du flacon : 3 fr. 50. — Le litre : 6 fr.

La Phosphiode Garnal et le Corps Médical
ATTESTATION D'UN MÉDECIN DE LA FACULTÉ DE PARIS

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le « plus agréable est, sans contredit, la PHOSPHIODE. C'est de l'Huile « de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la « rendent indigeste et désagréable à prendre.
« Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépura- « tifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue « associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état « naissant.
« La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les « engorgements ganglionnaires, fortifie les os.
« C'est le grand remède contre l'Anémie et les pâles couleurs.
« Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spéci- « fique contre la neurasthénie.
« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatis- « mes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections « de poitrine.
« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, sti- « mule l'appétit, fortifie les bronches. »

Docteur ORTEL,
de la Faculté de Médecine de Paris,
3, Boulevard Ornano, Paris.

SERVICE D'ÉTÉ (1914)

De Paris à Toulouse par Cahors

	739	3	1123	7005	121	23	35	1125
	OMNIBUS	RAPIDE	OMNIBUS	LUXE	RAPIDE	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS
	1re, 2e, 3e cl.	1re, 2e, 3e cl.	1re, 2e, 3e cl.	1re classe	1re, 2e, 3e cl.	1re, 2e, 3e cl.	1re, 2e, 3e cl.	1re, 2e, 3e cl.
PARIS (Orsay) dép.	—	8 15	—	18 20	19 »	20 27	23 40	—
PARIS (Aust.) dép.	—	8 25	—	18 30	19 10	20 37	23 54	—
LIMOGES arrivée	—	14 2	—	23 53	0 47	2 28	8 34	—
LIMOGES départ.	3 16	14 12	—	0 00	0 53	2 36	9 10	—
BRIVE... arrivée	6 18	15 41	—	1 23	2 26	4 5	12 5	—
BRIVE... départ.	6 45	15 48	15 58	1 29	2 32	4 14	13 10	19 25
Gignac-Cressensac.	7 21	—	16 33	—	—	—	13 45	20 3
SOUILLAC arr..	7 40	—	16 52	—	—	4 49	14 4	20 23
SOUILLAC dép.	7 45	—	16 54	—	—	4 52	14 6	20 43
CAZOULÈS.....	7 53	—	17 2	—	—	—	14 14	20 52
Lamothe-Fénelon .	8 9	—	17 18	—	—	—	14 30	21 9
Nozac.....	8 19	—	17 28	—	—	—	14 40	21 20
GOURDON	8 31	—	17 40	—	—	5 17	14 51	21 33
Saint-Clair.....	8 40	—	17 49	—	—	—	15 »	21 43
Dégagnac	8 51	—	18 »	—	—	—	15 11	21 55
Thédirac-Peyrilles.	9 2	—	18 11	—	—	—	15 22	22 7
Saint-Denis-Catus.	9 13	—	18 23	—	—	—	15 33	22 19
Espère.....	9 22	—	18 33	—	—	—	15 42	22 30
CAHORS arrivée.	9 35	17 18	18 46	2 53	4 2	5 53	15 55	22 41
CAHORS départ .	9 44	17 23	18 58	2 57	4 6	5 58	16 5	— 6 45
Sept-Ponts.....	9 54	—	19 8	—	—	—	16 15	6 57
Cieurac.....	10 8	—	19 22	—	—	—	16 29	7 14
Lalbenque.....	10 15	—	19 29	—	—	—	16 36	7 23
Caussade.....	10 48	18 »	20 2	—	—	6 35	17 11	8 4
MONTAUBAN arr.	11 22	18 26	20 36	3 49	5 8	7 1	17 45	8 43
TOULOUSE.. arr.	12 31	19 16	21 57	4 31	6 »	7 50	20 »	10 36

— 1131 —

De Toulouse à Paris par Cahors

	42	16	1140-1128	1132 (*)	4	122	7006	700	1136
	RAPIDE	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	EXPRESS	RAPIDE	LUXE	OMNIBUS	OMNIBUS
	1re, 2e, 3e cl.	1re, 2e, 3e cl.	1re, 2e, 3e cl.	1re, 2e, 3e cl.	1re, 2e, 3e cl.	1re, 2e, 3e cl.	1re classe	1re, 2e, 3e cl.	1re, 2e, 3e clas.
TOULOUSE.... d.	13 »	17 16	15 47	18 3	20 45	23 37	1 24	5 28	9 16
MONTAUBAN. d.	13 49	18 8	16 35	19 59	21 31	0 27	2 5	7 15	10 47
Caussade.....	—	18 30	17 14	20 42	21 54	—	—	7 56	11 25
Lalbenque.....	—	—	17 52	21 25	—	—	—	8 38	12 »
Cieurac	—	—	18 »	21 34	—	—	—	8 47	12 8
Sept-Ponts	—	—	18 11	21 46	—	—	—	8 59	12 19
CAHORS... arr.	14 45	19 7	18 19	21 54	22 32	1 23	2 56	9 7	12 27
CAHORS... dép.	14 49	19 14	18 29	— 5 50	22 37	1 27	3 »	9 30	— 15 26
Espère	—	—	18 44	6 4	—	—	—	9 45	15 41
St-Denis-Catus ...	—	—	18 57	6 19	—	—	—	9 57	15 54
Thédirac-Peyril...	—	—	19 10	6 35	—	—	—	10 10	16 7
Dégagnac	—	—	19 19	6 44	—	—	—	10 19	— 16 16
Saint-Clair	—	—	19 28	— 6 53	—	—	—	10 28	16 25
GOURDON	—	19 55	19 38/20 10	7 10	23 19	—	—	10 41	16 38
Nozac.....	—	—	20 19	7 19	—	—	—	10 49	16 46
Lamothe-Fénel. ..	—	—	20 28	7 29	—	—	—	10 58	16 55
CAZOULÈS.....	—	—	20 42	7 43	—	—	—	11 11	17 8
SOUILLAC.. arr.	15 47	20 16	20 50	7 51	23 40	—	—	11 18	17 15
SOUILLAC.. d.	15 48	20 18	20 56	8 4	23 43	—	—	11 20	17 29
Gignac-Cressens..	—	—	21 24	8 36	—	—	—	11 45	17 54
BRIVE..... arr.	16 23	20 53	21 55	9 7	0 19	2 58	4 23	12 13	18 22
BRIVE..... d.	16 28	21 2	—	9 25	0 25	3 5	4 29	12 56	18 41
PARIS.. (A.) arr.	23 45	5 »	—	19 5	8 47	10 32	11 26	22 46	—
PARIS.. (O.) arr.	23 54	5 10	—	19 15	8 56	10 41	11 35	22 55	—

— 1126 — — 742 —

Les trains "express" et "rapide" ne prennent les voyageurs de 2e et 3e classes que dans des conditions déterminées : consulter les indicateurs.
(*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.

De Cahors à Libos

CAHORS. — dép....	6 3	9 40	12 40	19 21
Mercuès.....	6 17	10 4	12 54	19 37
Douelle (*Arrêt*).....	6 21	—	12 58	19 41
Parnac	6 28	10 21	13 5	19 49
Luzech	6 34	10 30	13 11	19 55
Castelfranc.....	6 46	10 50	13 22	20 9
Prayssac (*Arrêt*).....	6 49	—	13 25	20 12
Puy-l'Evêque.....	6 58	11 8	13 34	20 23
Duravel	7 5	11 20	13 41	20 30
Soturac-Touzac	7 13	11 32	13 49	20 38
Fumel	7 23	11 51	13 58	20 49
LIBOS.....	7 28	11 57	14 3	20 54
PARIS.(Orsay).....	22 55	—	5 10	8 43

De Libos à Cahors

PARIS (Orsay).....	20 27	19 50	23 40	10 9
LIBOS... dép.....	12 20	7 48	15 16	21 3
Fumel.....	12 41	7 56	15 23	21 9
Soturac-Touzac	12 57	8 6	15 33	21 19
Duravel	13 8	8 13	15 40	21 26
Puy-l'Evêque.....	13 35	8 21	15 48	21 33
Prayssac (*Arrêt*).....	»	8 29	15 55	21 40
Castelfranc.....	14 3	8 36	16 »	21 45
Luzech	14 20	8 47	16 10	21 55
Parnac	14 35	8 55	16 18	22 3
Douelle (*Arrêt*).....	»	9 »	16 23	22 8
Mercuès.....	14 52	9 5	16 28	22 13
CAHORS. — Ar.....	15 13	9 19	16 42	22 25

Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac

PARIS (Orsay) départ.	19 50	»	23 40	8 15	10 9
St-Denis-près-Martel.	4 40	9 20	13 52	16 28	20 5
Vayrac	4 48	9 29	14 3	»	20 14
Bétaille (arrêt).....	4 52	9 33	14 7	»	20 18
Puybrun.....	5 »	9 41	14 16	»	20 26
Bretenoux-Biars.....	5 9	9 52	14 28	16 52	20 39
Port-de-Gagnac.....	5 16	9 59	14 35	»	20 46
Laval-de-Cère	5 24	10 7	14 43	»	20 56
Lamativie	5 45	10 30	15 5	»	21 20
Siran (arrêt).....	6 1	10 46	15 21	»	21 36
La Roquebrou.....	6 17	11 1	15 37	17 46	21 51
AURILLAC.. arrivée.	6 56	11 44	16 15	18 23	22 33

Aurillac à St-Denis-près-Martel et Paris

AURILLAC.. départ.	4 32	»	9 11	14 51	20 13
La Roquebrou.....	5 12	»	9 54	15 38	20 50
Siran (arrêt).....	5 25	»	10 7	15 51	»
Lamativie	5 44	»	10 28	16 11	21 23
Laval-de-Cère	6 2	»	10 46	16 29	»
Port-de-Gagnac.....	6 10	»	10 54	16 37	»
Bretenoux-Biars	6 19	7 52	11 6	16 51	22 2
Puybrun.....	6 27	8 2	11 15	16 59	»
Bétaille (arrêt).....	6 33	8 9	11 21	17 5	»
Vayrac	6 39	8 14	11 29	17 12	»
St-Denis-près-Martel.	6 46	8 22	11 36	17 19	22 35
PARIS (Orsay) arrivée	»	»	22 55	5 10	8 43

Nota. — Les jours de foires à Aurillac un train part d'Aurillac à 5 h. 5 soir et arrive à St-Denis à 7 h. 17 soir.

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Le Buisson. dép.	»	6 38	10 56	15 31	19 42
Sarlat.....	6 50	7 33	11 58	16 35	20 54
Cazoulès.....	7 31	—	12 38	17 16	21 41
Souillac.....	7 56	10 10	12 50	17 57	21 49
Le Pigeon	8 10	10 48	13 4	18 12	»
Baladou . Arrêt.	8 14	»	13 8	18 16	»
Martel.....	8 21	11 23	13 15	18 24	»
St-Denis-p.-M. ar.	8 31	11 40	13 26	18 35	»

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p.-M. d.	»	6 54	12 14	»	20 1
Martel.....	»	7 8	12 28	»	20 17
Baladou . Arrêt.	»	7 14	12 34	»	20 23
Le Pigeon	»	7 19	12 39	»	20 28
Souillac.....	»	8 —	13 10	17 5	21 1
Cazoulès.....	»	8 10	13 21	17 16	21 10
Sarlat.....	4 55	9 17	14 22	17 55	21 54
Le Buisson . ar.	5 51	10 9	15 21	18 55	»

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

TOULOUSE. dép.	»	5 26	9 50	12 55	17 42	»	0 30
CAPDENAC. arr.	»	10 1	13 5	16 »	20 58	»	3 57
CAPDENAC. d.	0 29	10 12	13 18	16 15	21 18	»	7 16
FIGEAC	0 41	10 25	13 30	16 29	21 32	»	7 30
Le Pournel.....	»	10(1)41	»	16 49	21 51	»	7 52
Assier.....	1 5	10 52	13 59	16 58	22 2	»	8 4
Flaujac (halte)...	»	»	»	»	22 11	»	8 13
Gramat	1 24	11 13	14 21	17 18	22 26	3 49	8 30
Rocamadour	»	11 24	14 32	17 29	22 37	4 »	8 41
Montvalent.....	»	11 38	»	17 43	22 52	4 18	9 »
St-Denis-p.-Martel arr.	1 51	11 48	14 53	17 53	23 1	4 31	9 11
St-Denis-p.-Martel dép.	1 54	11 55	14 58	17 56	23 7	4 56	9 17
Quatre-Routes....	»	12 4	15 7	18 5	23 17	5 9	9 28
Turenne.....	»	12 13	15 16	18 13	23 26	5 37	9 37
BRIVE..... ar.	2 25	12 33	15 38	18 33	23 47	6 18	9 59
PARIS (Orsay) ar.	10 41	22 55	23 54	5 10	8 43	19 15	»

(1) Arrêt au Pournel les jours de foire à Assier et Gramat.

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

PARIS (Orsay) d.	19 »	—	8 15	10 9	20 27	»	23 40
Brive..... dép.	2 47	7 55	15 53	18 42	4 21	»	12 41
Turenne.....	»	8 21	»	19 6	»	»	13 6
Quatre-Routes....	»	8 32	»	19 14	»	»	13 18
St-Denis-p.-Martel arr.	3 17	8 40	16 23	19 22	4 52	»	13 26
St-Denis-p.-Martel dép.	3 19	8 45	»	19 25	4 54	»	13 34
Montvalent.....	»	8 59	»	19 36	»	»	13 47
Rocamadour	»	9 19	»	19 52	5 16	»	14 8
Gramat	3 50	9 32	»	20 3	5 26	»	14 22
Flaujac (halte)...	»	9 45	»	»	»	»	14 35
Assier.....	4 7	9 55	»	20 23	5 43	»	14 47
Le Pournel.....	»	10 4	»	20 32	»	»	14 57
FIGEAC	4 30	10 24	»	20 52	6 8	17 10	15 19
CAPDENAC ar.	4 41	10 35	»	21 3	6 19	17 23	15 30
CAPDENAC d..	»	10 58	»	21 13	6 26	»	16 5
TOULOUSE	»	15 53	»	0 23	9 35	»	20 49

De Sarlat à Gourdon

SARLAT	9 12	13 29	20 43
Carsac.....	9 23	13 42	20 54
Grolejac	9 31	13 56	21 2
St-Cirq-Madelon.....	9 36	14 3	21 7
Payrignac (arr.)	9 43	—	21 13
GOURDON.....	9 52	14 19	21 21

De Gourdon à Sarlat

GOURDON.....	5 59	10 58	17 1
Payrignac (arr.).....	6 7	—	17 9
St-Cirq-Madelon.....	6 14	11 13	17 16
Grolejac	6 19	11 23	17 20
Carsac.....	6 28	11 37	17 30
SARLAT	6 40	11 51	17 40

De Cahors à Capdenac

CAHORS. — dép....	7 6	13 31	18 29	
Cabessut.....	7 15	13 40	18 40	
Arcambal.....	7 26	13 51	18 49	
Vers.....	7 35	14 »	18 57	
Saint-Géry.....	7 44	14 8	19 7	
Conduché.....	7 57	14 21	19 18	
Saint-Cirq-la-Popie..	8 4	14 28	19 24	
St-Martin-Labouval..	8 21	14 37	19 31	
Calvignac.....	8 29	14 45	19 37	
Cajarc.....	8 43	15 1	19 50	
Montbrun.....	8 54	15 12	19 59	
Toirac.....	9 4	15 22	20 7	
Lamadeleine.....	9 17	15 36	20 18	
CAPDENAC. — Ar..	9 29	15 48	20 29	
PARIS (Orsay).....	22 55	5 10	8 43	

Les jours de foires à Figeac et à Villefranche-de-Rouergue, un train part de Cahors à 4 h. 43 pour arriver à Capdenac à 6 h. 46.

De Capdenac à Cahors

PARIS (Orsay).....	20 27	—	23 40
CAPDENAC. — dép.	7 23	10 44	17 31
Lamadeleine.....	7 34	10 55	17 43
Toirac.....	7 44	11 5	17 55
Montbrun.....	7 52	11 13	18 4
Cajarc.....	7 4	11 22	18 16
Calvignac.....	8 14	11 32	18 27
St-Martin-Labouval..	8 23	11 38	18 37
Saint-Cirq-la-Popie..	8 30	11 45	18 46
Conduché.....	8 36	11 51	18 53
Saint-Géry.....	8 48	12 2	19 10
Vers.....	8 53	12 7	19 16
Arcambal.....	9 1	12 15	19 25
Cabessut.....	9 10	12 24	19 36
CAHORS. — Ar.....	9 18	12 32	19 44